

Les conditions de l'adhésion à la voie spirituelle Tidjani sont au nombre de 23 et doivent être respectées par tout adepte. Vingt et une sont obligatoires et deux très conseillées. Elles constituent, dans leur ensemble, un pacte qui permet à tout adepte d'accéder aux garanties spécifiques aux disciples Tidjani.

Condition Numéro 01

Le Mouqadem qui donne l'affiliation doit être consacré dans sa fonction par le Cheikh fondateur ou par un de ses représentants notoires.

Commentaire :

Il faut que le disciple choisisse un Mouqadem ayant une très grande crainte d'Allah et qu'il soit affilié à une chaîne authentique qui le lie à Seïdina Cheikh Ahmed Tidjani (qu'Allah sanctifie son précieux secret) à travers des intermédiaires bien connus.

(Extraits du livre « El Fath El Rabbani » Mohamed Chafi'i Tasfaoui)

Zaouiya Tidjaniya El Koubra d'Europe

